



Facture avec erreur par le commerçant

Par **zeltron1961**, le **05/03/2011** à **11:17**

Bonjour,
j ai achete une literie matelas + sommier dans un commerce specialise

sur la facture il est ecrit total ttc 750€

acompte 325€

livraison 325€

j ai donc regle 325€ la commande + 325€ a la livraison comme indique sur la facture 2 mois plus tard le commerçant me reclame 100€ (difference entre prix ttc et acompte +livraison) suis je oblige de regler ces 100€

merci de votre reponse et si possible noter l article de lois qui correspond a votre reponse

merci zeltron1961

Par **corima**, le **06/03/2011** à **00:24**

Vous avez acheté une literie pour un montant de 750 euros. Le total TTC de la facture est de 750 euros, le commerçant s'est trompé en vous demandant de régler 2 fois 325 euros, ce qui fait 650 euros. Vous avez bien du vous en rendre compte et vous n'avez rien dit.

Il est en droit de vous demander de payer le solde de la facture qui etait bien de 750 euros. Pas besoin de texte de loi pour savoir que l'on doit s'acquitter du montant total d'une facture